

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 124 Subvention au titre des Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Stoman's photo project.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Stoman's photo project » ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Stoman's photo project » (181741 / 2014_07156), 17, rue de l'Ermitage 75020 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (4e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.